

Révision par l'ombudsman de Radio-Canada d'une plainte à propos de la décision de l'émission *Les années lumière* de ne plus inviter ceux qui nient le caractère anthropique du réchauffement climatique.

LA PLAINTÉ

Le plaignant est M. Marc Alexandre Vallée, un auditeur qui est aussi ingénieur géophysicien. M. Vallée est en désaccord avec la décision de l'émission scientifique *Les années lumière*, diffusée sur ICI Radio-Canada Première, de ne plus inviter ceux qui remettent en doute le caractère anthropique du réchauffement climatique.

M. Vallée estime que cette décision enfreint les *Normes et pratiques journalistiques* (NPJ) de Radio-Canada.

Voici la plainte qu'il m'a fait parvenir et à laquelle, dans un premier temps, j'ai demandé à la direction de répondre :

« Dans une émission cet été, j'ai entendu l'animateur Yanick Villedieu affirmer que les climatoseptiques n'étaient plus invités à l'émission *Les années lumière* parce que leurs arguments n'étaient pas scientifiques. Je ne referai pas le débat entre les tenants des changements climatiques causés par l'homme et les opposants. J'invite plutôt le lecteur à lire le récent livre *Climate Change: The Facts*, édité par Alan Moran et publié par l'Institute of Public Affairs, disponible sur Amazon. Je veux surtout souligner que le débat sur les changements climatiques a deux volets : un politique et un scientifique. Quand M. Villedieu ne veut pas écouter les arguments scientifiques qui sont contre l'option qu'il préconise, il ne fait pas de la science, mais de la politique.

De façon plus générale, l'information sur les changements climatiques est traitée à Radio-Canada de façon biaisée, comme par exemple dans une dépêche récente de rattacher les températures de juillet dernier à un réchauffement climatique anthropogénique, alors que sévit le El Nino, que la température du globe n'a pas augmenté depuis 15 ans, après le réchauffement des années 90, et que les calottes glaciaires n'ont aussi pas bougé depuis 15 ans. »

LA RÉPONSE DE LA DIRECTION DE L'INFORMATION

M^{me} Micheline Dahlander, chef, Relations citoyennes et Diversité, a répondu au plaignant au nom de la direction d'ICI Radio-Canada Première. Voici sa réponse :

« Nous comprenons l'importance d'offrir une diversité de points de vue à notre auditoire. Par contre, contrairement à ce que peuvent laisser croire certains détracteurs, la communauté scientifique internationale s'entend pour reconnaître l'existence du réchauffement de la planète.

Selon le GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ce réchauffement climatique est causé par l'activité humaine. Il n'y a plus aucun doute ou controverse sur le sujet. Ce constat repose sur de nombreuses publications scientifiques réputées.

À l'écoute des propos de Yanick Villedieu, nous comprenons clairement que l'émission de culture scientifique *Les années lumière* se base sur des faits établis par la science. Les spécialistes invités n'y remettent donc pas en cause les données scientifiques sur le réchauffement climatique dont certaines remontent à plus d'un siècle et demi. Par contre, les journalistes peuvent se questionner sur l'étendue du phénomène, sur les modèles de prévision ou les niveaux supposés d'élévation de la mer causée par cette hausse de la température de la planète. Ultiment, le choix des sujets d'émission et de leur angle de traitement est une prérogative éditoriale. »

LA DEMANDE DE RÉVISION

Cette réponse n'a pas ébranlé le plaignant qui m'a demandé de réviser sa plainte. Voici en quels termes :

« J'en appelle de la décision de M^{me} Dahlander de se baser sur l'opinion scientifique du GIEC pour rejeter toute opinion non orthodoxe. Comme je vais le démontrer, cette politique va à l'encontre des NPJ de Radio-Canada.

En préambule de ma démonstration, je veux souligner le caractère hautement politique du débat sur les changements climatiques. En fait, on est en face de deux débats, un scientifique et un politique. Le débat scientifique, comme je le démontrerai, comporte beaucoup plus d'incertitudes que M^{me} Dahlander le laisse entendre. Le débat politique, lui, porte sur les pratiques à adopter quant aux émissions de carbone. En général, un argument scientifique n'est qu'une information parmi d'autres pour la prise de décision politique. Dans le cas des émissions de carbone, on peut considérer entre autres le non-renouvellement des ressources pétrolières, leur distribution irrégulière à la surface de la terre, ainsi que l'impact environnemental de leur extraction, transport et utilisation. Dans ce dossier, le GIEC a préconisé un objectif de consensus scientifique dans le domaine du climat qui pourtant comporte de nombreuses zones grises. Cela a mené à une politisation du débat scientifique où un doute scientifique est perçu comme une objection politique.

Le principal argument du GIEC provient de modèles climatiques qui ont réussi à reproduire un réchauffement climatique de la fin du 20^e siècle. Cependant, ces modèles ne tiennent pas compte de la variabilité du climat associé au soleil ou aux océans. Ces modèles n'expliquent pas non plus la pause dans la température globale au 21^e siècle. Entre-temps, différents phénomènes climatiques poursuivent leur course au même rythme que dans les derniers siècles :

- hausse du niveau des mers;
- fonte des glaciers;
- surface des glaces de l'Arctique et de l'Antarctique;
- fréquence des ouragans.

Récemment, face aux inondations en Caroline du Sud, le USGS (United States Geological Survey) affirmait qu'on ne pouvait voir dans ces événements des exemples de résultats de changements climatiques, alors les dégâts associés étaient principalement causés par une mauvaise utilisation des zones inondables.

Pour finir le dossier scientifique, je me permets de vous envoyer trois articles scientifiques récents qui contredisent l'orthodoxie du GIEC invoquée par M^{me} Dahlander.

Le premier est un article de Soon, Connolly et Connolly, publié en 2015 dans *Earth-Science Reviews*. Ces auteurs ont inclus des indices de variabilité solaire dans un modèle climatique pour reproduire les variations de climat du 20^e siècle qui sont mal reproduites par les modèles du GIEC. Ce modèle inclut comme composante le CO₂. Les résultats de leur modèle montre que la contribution principale au climat provient de la variabilité solaire et que la contribution du CO₂ est mineure.

Le second article provient de Lam, Chisham et Freeman, publié dans la revue *Geophysical Research Letters* en 2014. Les auteurs, utilisant des données construites sur quatre années d'observation dans l'Antarctique, observent une relation entre le champ magnétique interplanétaire, influencé par l'activité solaire, et la physique de la basse atmosphère, ce qui peut avoir un impact sur la formation de nuages et sur le climat.

Le troisième article, de Wyatt et Curry, a été publié en 2013 dans la revue *Climate Dynamics*. Il présente un modèle de redistribution de la température au cours du 20^e siècle entre les océans Atlantique, Pacifique et Arctique. Comme ce modèle est purement analogique et n'a pas encore été quantifié, il n'exclut pas un rôle du CO₂.

En conclusion, la décision de Radio-Canada de privilégier la position du GIEC me semble porter atteinte aux *Normes et pratiques journalistiques* de deux façons. Premièrement Radio-Canada ne contribue pas "informer, révéler, contribuer à la compréhension d'enjeux d'intérêts public et d'encourager la participation des Canadiens à notre société libre et démocratique". Deuxièmement, Radio-Canada n'est pas "indépendante des pouvoirs politiques et économiques". »

LA RÉVISION¹

Pour contexte, je précise que la décision dont se plaint M. Vallée a été exprimée par l'animateur des *Années lumière*, M. Yanick Villedieu, mais pas dans le cadre de son émission.

¹ <http://www.ombudsman.cbc.radio-canada.ca/fr/a-propos/mandat-de-l-ombudsman/>

M. Villedieu l'a plutôt exposée dans une autre émission d'ICI Radio-Canada Première, *Désautels le dimanche*, le 24 mai 2015, animée par le journaliste Michel Désautels.

M. Villedieu y était alors interviewé en même temps que M. Sebastian Weissenberger, professeur associé en sciences de l'environnement à l'Université du Québec à Montréal, sur la question du climatoscepticisme.

L'animateur des *Années lumière* expliquait alors que son émission était un magazine scientifique et qu'en tant que telle s'intéressait aux faits établis par la science et ne les remettait pas constamment en question. Pour M. Villedieu, les doutes émis par les « climatosceptiques » sur le réchauffement climatique lui-même et sa nature anthropique ne sont pas scientifiquement vérifiés ni vérifiables.

Mais il a bien pris soin de préciser, dans un échange avec Michel Désautels, que l'émission *Les années lumière* reste ouverte aux débats scientifiques sur la nature et sur l'importance du phénomène et de ses conséquences. Voici cet échange :

Michel Désautels : « On pourra toujours débattre du nombre de degrés projeté de réchauffement de la planète sur un siècle, ça c'est autre chose (...). »

Yanick Villedieu : « Ça c'est pas pareil. C'est la science qui se fait, qui s'établit (...). »

M^{me} Dahlander va dans le même sens lorsqu'elle répond au plaignant que « la communauté scientifique internationale s'entend pour reconnaître l'existence du réchauffement de la planète. Selon le GIEC, le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ce réchauffement climatique est causé par l'activité humaine. Il n'y a plus aucun doute ou controverse sur le sujet. Ce constat repose sur de nombreuses publications scientifiques réputées ».

M. Vallée croit de son côté que « le GIEC a préconisé un objectif de consensus scientifique dans le domaine du climat qui pourtant comporte de nombreuses zones grises. Cela a mené à une politisation du débat scientifique où un doute scientifique est perçu comme une objection politique ».

Je ne suis pas un scientifique et je n'ai aucune compétence pour débattre sur le fond la qualité des constats du GIEC, pas plus que des études et ouvrages que m'a données le plaignant comme références à l'appui de ses doutes.

Je dois simplement déterminer s'il y a effectivement consensus scientifique sur le fait que le climat planétaire se réchauffe en raison de l'activité humaine.

Toutes les études et rapport de synthèse que j'ai consultés sur la question – à commencer par les rapports scientifiques successifs (j'insiste sur le terme *scientifique*) du GIEC, eux-mêmes le fruit de consensus de chercheurs internationaux – montrent que plus de 97 % de tous les chercheurs en science du climat et de toutes les publications scientifiques sur la question soutiennent la thèse du réchauffement anthropique.

Un point de vue partagé sans équivoque par les « académies » des sciences de près d'une quarantaine de pays et qui n'est contesté depuis une dizaine d'années par aucun organisme scientifique d'importance.

Il ressort aussi que les deux ou trois pour cent de chercheurs et de scientifiques qui n'appuient pas la thèse du réchauffement climatique provoqué par l'activité humaine sont nettement moins réputés et marquants dans leur domaine que ceux qui la soutiennent.

Je ne peux donc pas être d'accord avec le plaignant lorsqu'il écrit que « le débat scientifique (...) comporte beaucoup plus d'incertitudes que M^{me} Dahlander le laisse entendre ». Je dirais plutôt que la preuve est faite qu'il contient beaucoup plus de certitudes que M. Vallée ne le soutient.

M. Vallée reproche à M^{me} Dahlander « de se baser sur l'opinion scientifique du GIEC pour rejeter toute opinion non orthodoxe ». Le plaignant évoque « l'opinion » du GIEC comme s'il s'agissait de l'opinion d'un individu. Comme je l'ai montré plus haut, la position du GIEC reflète le consensus de 97 % des scientifiques de la planète construit sur les opinions expertes de plusieurs milliers de chercheurs reconnus en matière de changements climatiques.

En fait, la plupart des climatosceptiques ne sont pas des scientifiques. C'est d'ailleurs le cas de M. Alan Moran, l'éditeur de *Climate Change: The Facts* dont M. Vallée recommande la lecture en soulignant qu'il a été publié par l'« Institute of Public Affairs ».

Le livre édité par M. Moran n'est pas non plus un ouvrage scientifique, c'est plutôt une suite de commentaires et d'opinions de climatosceptiques. Quant à l'Institute of Public Affairs (IPA), il s'agit d'un groupe de réflexion australien de droite clairement engagé dans la négation des changements climatiques et de leur caractère anthropique. Il n'est pas neutre politiquement, étant aligné sur le Liberal Party of Australia, le parti du centre droit qui domine la politique australienne depuis des décennies. John Roskam, qui dirige l'IPA, est lui-même un ancien militant du Liberal Party of Australia pour lequel il a tenté de devenir candidat à plusieurs reprises.

Notoirement, l'IPA est généreusement financé entre autres par de nombreuses sociétés pétrolières, parmi lesquelles Shell, Caltex, Esso, des fabricants de tabac comme Philip Morris, ou de pesticides comme Monsanto, et de grandes sociétés minières, dont BHP-Billiton, Western Mining Corporation et Rio Tinto. Il semble toutefois que cette dernière ait cessé de financer l'organisme depuis que celui-ci a publiquement pris position contre l'autodétermination des aborigènes australiens.

Tout ça rend très peu crédible, au plan scientifique, le livre référé par le plaignant. Car on ne peut certainement pas l'opposer à des études validées de chercheurs connus et reconnus. Il s'agit, en fait, d'un ouvrage qui défend le point de vue essentiellement idéologique, ou politique, d'un organisme apparenté à un groupe de pression et qui ne peut absolument pas prétendre à l'impartialité.

En fait, cet ouvrage est l'illustration parfaite « que le débat sur les changements climatiques a deux volets : un politique et un scientifique », comme le souligne M. Vallée.

Mais, en toute logique, je ne vois pas comment on peut reprocher à l'animateur des *Années lumière* de faire « de la politique » parce qu'il écarte des ouvrages qui défendent une position politique. C'est tout le contraire.

M. Vallée m'a aussi communiqué trois études de chercheurs qui semblent nier ou relativiser la nature anthropique des changements climatiques ou le caractère exceptionnel de ceux-ci.

La première a été réalisée par Wei-Hock (Willie) Soon, un astrophysicien du Harvard-Smithsonian Center for Astrophysics, de Cambridge aux États-Unis, et Ronan et Michael Connolly, des chercheurs irlandais indépendants (père et fils) qui publient surtout dans leur propre revue scientifique. Elle démontrerait, selon M. Vallée, « que la contribution principale au climat provient de la variabilité solaire et que la contribution du CO₂ est mineure ».

Mais cette étude est pour le moins sujette à caution. D'abord parce que professeur Soon est contesté pour plusieurs raisons.

En 2003, la méthodologie à la base d'un article qu'il a cosigné dans la revue scientifique *Climate Research* a donné lieu à une polémique qui a conduit la moitié de son comité de rédaction, dont le rédacteur en chef, à démissionner. Plusieurs des chercheurs cités dans l'étude ont aussi rejeté les conclusions de l'article et accusé Wei-Hock Soon d'avoir dénaturé leurs données.

Par ailleurs, des informations récentes montrent que 11 des études du professeur Soon, publiées dans neuf revues scientifiques au cours des cinq dernières années, ont été financées par des entreprises impliquées dans la production de pétrole ou de charbon, dont Exxon Mobil et Southern Company Services Inc.

En juin 2015, à la suite de ces révélations, le Smithsonian Institute amendait ses règles de divulgation pour rendre plus transparentes les sources de financement de ses chercheurs et se donner les moyens d'évaluer les conflits d'intérêt potentiels avant de leur accorder des crédits de recherche. Ces nouvelles mesures, si elles avaient été en place au moment où le Smithsonian a approuvé les recherches de Wei-Hock Soon, aurait forcé le chercheur à divulguer ses sources de financement.

La deuxième étude suggérée par le plaignant, de Lam, Chisham et Freeman, publiée dans la revue *Geophysical Research Letters*, semble montrer, comme le signale M. Vallée, que le champ magnétique, sous l'influence de l'activité solaire, « peut avoir un impact sur la formation de nuages et sur le climat ».

La troisième référence de M. Vallée, l'article de Wyatt et Curry, propose une nouvelle hypothèse, qui reste à prouver, voulant qu'une oscillation plus ou moins coordonnée des courants atmosphériques et marins et du mouvement des glaces sur des périodes de plusieurs décennies produise des variations cycliques du climat planétaire.

En tout état de cause, selon ce que j'en comprends, ces deux dernières recherches ne remettent pas en question le réchauffement climatique ou les constats du GIEC.

Et ce sont, à mon avis, deux articles scientifiques qui participent à ce que M. Villedieu, dans l'entrevue qui a déplu au plaignant, appelle « la science qui se fait, qui s'établit ». En ce sens, je ne crois pas que la décision éditoriale des responsables des *Années lumière* de ne plus diffuser les opinions ou croyances des « climatosceptiques » écarte *de facto* de l'émission les études comme celles de Lam, Chisham et Freeman, ou de Wyatt et Curry. Il reste qu'il faudrait quand même évaluer l'importance et la pertinence de leur apport dans la recherche sur les changements climatiques.

Pour toutes ces raisons, je ne peux souscrire à l'opinion de M. Vallée qui soutient que la décision des *Années lumière* enfreint les NPJ de Radio-Canada.

Car pour « informer, révéler, contribuer à la compréhension d'enjeux d'intérêts public », ou se montrer « indépendante des pouvoirs politiques et économiques », comme le lui demandent les NPJ, Radio-Canada doit se fonder « sur des faits et sur l'expertise », et non sur un « point de vue particulier dans les questions qui font l'objet d'un débat public ».

À cet égard, en s'appuyant sur les constats du GIEC, résultats d'un vaste et quasi unanime consensus scientifique international, l'émission *Les années lumière* se fonde effectivement « sur des faits et sur l'expertise ». Si, au contraire, elle se fondait sur le « point de vue particulier » des climatosceptiques, elle n'informerait pas et ne contribuerait pas à la compréhension d'un enjeu public. Bref, elle désinformerait.

J'ajoute que les arguments « scientifiques » avancés par les climatosceptiques, comme le rôle des cycles du soleil, ou la pause dans la hausse des températures depuis 1998, ont tous été considérés, analysés et pris en compte par la communauté scientifique internationale sans permettre de renverser le consensus de la science sur le caractère anthropique du réchauffement planétaire.

Il n'est pas inopportun ici d'établir un parallèle avec d'autres « controverses » qui ont occupé l'espace public au fil du temps, en particulier avec la plus récente, celle qui remet en cause la pertinence de la vaccination des enfants pour les protéger des maladies infectieuses.

Comme pour les changements climatiques, contrairement à la propagande qu'on diffuse sur le web, il n'y pas de controverse en science sur les vaccins. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) et les organismes de santé publique de tous les pays font la promotion de la vaccination, une arme indispensable pour lutter contre certaines maladies. Sans vaccins, de nombreuses maladies infectieuses parfois très graves, voire mortelles, reviendraient hanter l'humanité.

Les militants antivaccination prétendent souvent qu'il existe un lien entre les vaccins et l'autisme. Cette affirmation repose sur une étude du D^r Andrew Wakefield, parue en 1998 dans la revue scientifique *The Lancet*, qui indiquait un lien possible entre le vaccin rougeole-rubéole-oreillons (RRO) et l'autisme. Cette étude a entraîné une baisse dramatique de la vaccination dans plusieurs pays.

Avec le temps, non seulement s'est-on rendu compte que l'étude en question comportait de sérieux vices méthodologiques, mais on finit par découvrir que son auteur avait reçu près d'un million de dollars d'un cabinet d'avocats pour monter une preuve scientifique contre le vaccin RRO dans le cadre d'une poursuite contre une société pharmaceutique. Pour y parvenir, le D^r Wakefield a même trafiqué les données de son étude. Il fut finalement radié de l'ordre des médecins de Grande-Bretagne et *The Lancet* retira l'article paru en 1998.

Il reste que cette controverse inventée de toutes pièces a incité et incite toujours de nombreux parents à ne pas faire vacciner leurs enfants. Depuis, plusieurs pays ont connu des flambées de rougeole, une maladie très contagieuse qui peut entraîner des lésions cérébrales, la surdité, la perte de la vue et même la mort. C'est ce qui s'est produit en Californie à l'automne 2014 alors que plus de 130 personnes ont été contaminées.

D'autres « débats » du genre ont alimenté la chronique par le passé.

Pendant longtemps, l'industrie du tabac a utilisé les mêmes méthodes et tactiques que les climatosceptiques pour nier, en dépit du consensus scientifique, l'existence d'un lien de cause à effet entre le tabagisme et le cancer du poumon.

Il en fut de même des controverses entretenues autour des pluies acides, du « trou » dans la couche d'ozone ou, plus près de nous, de la nocivité de l'amiante.

Dans tous ces cas, les opposants, la plupart du temps instrumentalisés et financés par les industries incriminées, se sont employés à semer le doute et à alimenter la controverse autour des vérités scientifiques établies.

Les opposants aux consensus scientifiques invoquent régulièrement l'impartialité et l'équilibre auxquels sont tenus les médias et leurs journalistes pour réclamer que leurs points de vue soient diffusés.

Mais ces deux valeurs éthiques ne signifient pas qu'on doive permettre à toutes les théories de s'exprimer, encore moins qu'on leur accorde à toutes la même importance. Car cela impliquerait qu'il faille donner voix à toutes les opinions ou croyances, même les plus farfelues; qu'on mette sur le même pied créationnisme et évolutionnisme; qu'on accrédite toutes les théories du complot, comme celle voulant que l'être humain n'ait jamais débarqué sur la lune, que les attentats du 11 septembre 2001 à New York aient été orchestrés par la CIA, etc.

Ce serait non seulement ridicule, mais irresponsable et dangereux dans bien des cas, par exemple celui de la pseudo-controverse sur la vaccination.

Les NPJ de Radio-Canada tiennent compte de ces considérations lorsqu'elles énoncent la valeur d'équilibre :

« Équilibre²

Nous contribuons aux débats sur les enjeux qui touchent le public canadien en présentant une diversité d'opinions. Nos contenus d'information, dans tous nos médias, offrent un large éventail de sujets et de points de vue.

Lorsque nous abordons des sujets controversés, nous nous assurons que les points de vue divergents sont reflétés avec respect. Nous tenons compte de leur pertinence dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent.

Nous nous assurons également de présenter ces points de vue dans un délai raisonnable. »

Diversité d'opinions et de points de vue, donc, mais prise en compte de la « pertinence » de ces opinions « dans le cadre du débat et de l'ampleur du courant qu'ils représentent ».

J'ajoute que la mission de Radio-Canada en information est de « servir l'intérêt public » et qu'il revient à ses responsables éditoriaux, comme dans tous les médias des sociétés démocratiques où la liberté d'expression et de presse prévalent, de définir ce qui est ou non d'intérêt public.

La direction éditoriale de Radio-Canada peut donc en toute légitimité choisir de ne pas diffuser des points de vue peu, pas du tout ou mal appuyés lorsqu'ils nient les consensus scientifiques, en particulier s'ils ont des conséquences néfastes sur la santé publique, comme dans le cas de la vaccination ou du tabagisme, ou sur celle de la planète pour ce qui est du réchauffement climatique.

Je signale d'ailleurs que la position que j'expose ici en matière d'équilibre rejoint celle des ombudsmans d'autres médias, au Canada comme ailleurs.

Mes collègues anglophones, américains en particulier, ont dû se pencher plus sérieusement sur la question de l'équilibre des points de vue récemment en raison de la flambée de rougeole survenue aux États-Unis et dont j'ai parlé plus haut. Il est clair dans leur esprit que le fait de donner un poids égal à des points de vue opposés sans reconnaître clairement les faits établis, comme dans le cas de la controverse entretenue à propos de la vaccination, constitue une mauvaise application de la notion d'équilibre qu'ils qualifient d'ailleurs de « faux équilibre » (*false balance*).

À ceux que cette question intéresse, je recommande la lecture de cet article de Margaret Sullivan, *public editor* (ombudsman) du *New-York Times*, intitulé *Another Outbreak of "False Balance"*³; et de celui de ma collègue du *Globe & Mail*, Sylvia Stead, intitulé *Stories on Vaccination Aren't Propaganda*⁴.

² <http://www.cbc.radio-canada.ca/fr/rendre-des-comptes-aux-canadiens/lois-et-politiques/programmation/journalistique/>

³ http://www.nytimes.com/2015/02/08/opinion/sunday/another-outbreak-of-false-balance.html?_r=0

⁴ <http://www.theglobeandmail.com/community/inside-the-globe/public-editor-stories-on-vaccination-arent-propaganda/article23049650/>

Pour ceux qui s'intéresseront de manière plus générale aux moyens utilisés pour fabriquer et entretenir de fausses controverses, comme celles que j'ai évoquées dans cette révision, pourront aussi consulter le livre de deux historiens américains des sciences, Naomi Oreskes et Erik M. Conway, paru en français en 2012 sous le titre *Les marchands de doute*⁵.

CONCLUSION

La décision de l'émission scientifique *Les années lumière*, diffusée sur ICI Radio-Canada Première, de ne plus diffuser le point de vue de ceux qui remettent en doute le caractère anthropique du réchauffement climatique n'enfreint pas les *Normes et pratiques journalistiques* de Radio-Canada.

Pierre Tourangeau
Ombudsman des Services français
CBC/Radio-Canada
Le 19 octobre 2015

⁵ <http://www.editions-lepommier.fr/ouvrage.asp?IDLivre=509>